

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du Vendredi 12 avril 2019 18H à la mairie

DELIBERATIONS

Présents : Mmes, Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Stéphanie Déjos, et MM. Fabrice Duppi, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse.

Absents excusés : Mme Charlotte Sabrou (procuration à Edell Pereira). MM Christian Lejuez (procuration à Jeanine Duffa), Alain Berlioz (procuration à Jean-Jacques Gipoulou), Bernard Lafon (procuration à Maylis Moreaud), Marc Rayssac.

Secrétaire de séance : M Pierre Morisse

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 23 janvier 2019 et le soumet à approbation : 6 votes contre Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, Duffa, M. Lafon, Lejuez et 6 votes pour : Mmes Taudière, Ganneray, MM Duppi, Berlioz, Morisse, Gipoulou.
Mme Déjos est absente sur ce vote.

D01> Vote du Compte administratif 2018 du budget principal

Présentation du Compte administratif avec un résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
	485 185.04€	543 497.67€
Excédent		58 312.63€
Excédent reporté 2017		90 850.65€
Excédent		149 163.28€

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
	210 248.11€	184 991.42€
Déficit	25 256.69€	
Déficit reporté 2017	128 974.85€	
Déficit	154 231.54€	
Solde des RAR		69 825.54€
Déficit à couvrir	84 406.00€	

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif de la Commune, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D02> Vote du Compte administratif 2018 du budget Culture-Evènements

Présentation du Compte administratif avec un résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
	88 381.31	102 395.27€
Excédent		14 513.96€
Excédent reporté 2017		2 026.79€
Excédent		16 540.75€

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
	6 386.47€	17 486.61€
Excédent		11 100.14€
Déficit reporté 2017	10 657.41€	
Excédent		442.73€

Monsieur le Maire s'est retiré de la salle et Madame Ganneray a fait voter le compte administratif du budget Culture-Evènements, en accord avec le compte de gestion de la trésorerie avec 6 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Berlioz), 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D03> Vote du Compte de gestion de la Trésorerie du Budget de la commune

7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz) et 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D04> Vote du Compte de gestion du budget Culture-Evènements

7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz) et 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D05> Vote de l'affectation de résultat 2018 du Budget Principal

Cpte 002 Fonctionnement recette : 64 757.28€
Cpte 1068 Investissement recette : 84 406.00€
Cpte 001 Investissement dépense : 69 825.54€

7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz) et 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D06> Vote de l'affectation de résultat 2018 du Budget Culture-Evènements

Cpte 002 Fonctionnement recette : 16 540.75€
Cpte 001 Investissement Recette : 442.73€

7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz) et 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D07> Vote des taux d'imposition des taxes 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter et de maintenir les taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 11.54%
Taxe foncière bâti : 21.90%
Taxe foncière non bâti : 80.17%

D08> Lecture et vote du budget Principal 2019

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 586 550.58€
Investissement Dépenses et Recettes : 361 946.54€

Monsieur le Maire rappelle les principaux investissements prévus en 2019 :
Réhabilitation du parking du Foirail nord,
Achat d'un camion benne,
Restauration de carreyroux et divers travaux (muret, trottoirs) dans le cadre d'un chantier formation,
Etude pour travaux des réseaux d'eaux pluviales,
Achat de bancs de pierre et aménagement floral pour jardin des Récollets.
Remplacement d'un ordinateur et achat d'un portable.

Accord du Conseil Municipal, avec 7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz), 5 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez)
1 abstention Mme Pereira.

D09> Lecture et vote du budget Culture-Evènements 2019

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 112 894.21€
Investissement Dépenses et Recettes : 9 253.00€

Accord du Conseil Municipal, avec 7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz), 6 voix contre (Mmes Duffa, Moreaud, Pereira, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez).

D10> Admission en non-valeur pour annulation de dettes

La Trésorerie de Belvès fait part d'une liste de dette d'un montant total de 1 187.27 € correspondant à des droits de place et reliquat de loyers de plusieurs redevables sur plusieurs années qui ne peuvent plus être recouvrés.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette dette par une admission en non-valeur pour annulation de celle-ci.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

D11> Convention ATD pour saisie de marché public (réhabilitation du parking du Foirail Nord)

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'ATD pour une assistance à la passation des marchés publics et à la dématérialisation sur plateforme, moyennant une redevance annuelle de 150€ pour l'année 2019.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D12> Rétrocession Dordogne habitat /ancienne gendarmerie / parcelles AB 309 et 311

En raison d'erreur de document envoyé par Dordogne habitat, la délibération est repoussée pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

D13> Culture-Evènement / Personnel /indemnité pour travail de communication à Mme Isabelle Bourdy (remplaçante de Sabrina Weisser)

Monsieur le Maire rappelle que Mme Weisser, agent administratif de la mairie est en congés maternité du 4 mars au 3 août 2019. Mme Bourdy a été recrutée pour la remplacer le temps de son congé.

Monsieur le Maire explique que Mme Bourdy aura pour missions supplémentaires d'intervenir auprès du Bastideum et de la Médiathèque pour un travail de communication.

A ce titre Mme Bourdy devrait percevoir une indemnité de 500€ pour la durée de son contrat.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D14> Culture-Evènements / Bastideum / Tarifs Boutique

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs pour la saison au Bastideum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les nouveaux tarifs avec 7 voix pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Duppi, Morisse, Gipoulou, Berlioz), et 6 abstentions (Mmes Duffa, Pereira, Moreaud, Sabrou, MM. Lafon, Lejuez)

BOUTIQUE	TARIFS
La carte-nouvelle édition 2019 des Plus Beaux Villages de France	Prix public TTC : 6.95€ Tarif revendeur TTC : 5.56€
Le Guide version française – Nouvelle édition 2019 des Plus Beaux Villages de France	Prix public TTC : 16.95€ Tarif revendeur TTC : 13.56€
Le guide version anglaise – Nouvelle édition 2019 des Plus Beaux Villages de France	Prix public TTC : 16.95€ Tarif revendeur TTC : 13.56€
Vivre en ville au Moyen-âge (Gisserot)	Prix : 9€
S'habiller au Moyen-âge (Gisserot)	Prix : 5€
Costume Adulte	Prix : 25€
ANIMATIONS	
Anniversaire au Bastideum (sans goûter anniv)	Prix : 5€
Anniversaire au Bastideum (avec goûter anniv)	Prix : 8.50€
Mystère au Bastideum Adulte	Prix : 12€
Mystère au Bastideum 6/17 ans	Prix : 9€
Mystère au Bastideum - 6 ans	Gratuit

D15> Médiathèque / Remboursement frais de déplacement des bénévoles pour formation.

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque est tenue aussi par des bénévoles et que celles-ci peuvent suivre des formations.

Mme Landiech et Mme Gallez ont suivi une formation pendant 4 jours à Prignonrieux.

Aussi Monsieur le Maire propose que la Médiathèque leur rembourse les frais de déplacement et de repas. Le montant total est de 112€ à chacune.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Baisse des Dotations de l'état

Monsieur le Maire informe que les dotations de l'Etat de la commune de Monpazier ont vu leur montant à la baisse de 10% par rapport à 2018, soit 13 004.00€ en moins. Après avoir contacté la Préfecture, il s'avère que cette baisse est due à la diminution du nombre d'habitants (la commune est passée de 509 à 484 habitants) et du potentiel fiscal de la commune qui la classe comme une commune « riche ».

Aussi, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qui sera envoyé à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux Présidents de l'AMF (Association des Maires de France) et l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour déplorer cette baisse importante, rappeler également que la perte des services publics a entraîné des baisses de financement pour la collectivité.

Il est nécessaire de faire prendre conscience à nos gouvernants des difficultés de fonctionnement des communes de leurs élus et des habitants qui s'indignent de la perte de leurs services publics et de l'éloignement qu'ils subissent.

Etant donné que Monpazier est classé plus beau village de France, que la commune assume des charges de centralités importantes, il est indispensable de poursuivre des investissements des bâtiments communaux et espaces publics nécessaires au maintien de l'économie et de l'attractivité de notre belle Bastide.

Des projets de réfections de réseaux d'eaux pluviales avec voirie, la continuité de la restauration de l'église, sont en attente et ne pourront se faire sans moyens financiers pour la commune qui reste le lien entre l'Etat et les administrés.

Randonneurs à "bicyclettes"

M Charrière représentant un groupe de cyclistes doit se rendre à Monpazier et organise son assemblée générale à la salle des fêtes de Marsalès. Ce groupe de randonneurs édite régulièrement un journal qui développe les lieux de passage de leur carnet de route et une page est consacrée à Monpazier avec une photo dans le numéro de janvier.

Aussi, il est demandé aux deux communes d'apporter une participation pour un apéritif le 30 mai.

Accord du conseil municipal.

Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections auront lieu le 26 mai prochain

Le planning des permanences est le suivant :

A 8h ouverture du scrutin	Fabrice DUPPI Stéphanie Déjos
08 H à 10 H	Fabrice DUPPI Stéphanie Déjos
10 H à 12 H	Jeanine Duffa Marie-France Ganneray
12 H à 14 H	Jean-Jacques Gipoulou Pierre Morisse

14 H à 16 H	Edell Pereira Maylis Moreaud
16 H à 18 H	Marc Rayssac Alain Berlioz (à confirmer) Bernard Lafon (à confirmer)
A 18h fermeture du scrutin	Fabrice DUPPI Maylis Moreau Marie France Ganneray Jean-Jacques Gipoulou

Fin de séance : 20h20